



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1752 (2007) du Conseil de sécurité, en date du 13 avril 2007, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 octobre 2007. Il fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 3 avril 2007 (S/2007/182).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 1^{er} juillet 2007, la MONUG comptait 135 observateurs militaires et 16 policiers (voir annexe).

II. Recherche d'une solution politique

3. Pendant la période considérée, la MONUG a poursuivi ses efforts tendant à maintenir la paix et la stabilité dans la zone de conflit. Elle a également tenté de lever les obstacles à la reprise du dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze, escomptant que la coopération sur les questions de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, le relèvement économique et les questions humanitaires faciliteraient la tenue de négociations constructives sur un règlement politique global du conflit, compte tenu des principes énoncés dans le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3) et des idées supplémentaires émises par les parties.

4. Durant toute la période, mon Représentant spécial a maintenu des contacts réguliers avec les deux parties et avec le Groupe des Amis du Secrétaire général, à Tbilissi et dans leurs capitales respectives. En mai et en juin, plusieurs réunions ont eu lieu à Tbilissi et à Moscou avec de hauts représentants du Groupe des Amis et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud. La Mission a facilité plusieurs visites de représentants du Groupe des Amis et de représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans la zone de conflit et à Soukhoumi.



5. Malgré l'espoir suscité par la réunion de haut niveau du Groupe des Amis, qui s'est déroulée à Genève les 12 et 13 février sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2007/182, par. 5 à 7), le dialogue entre les parties n'a pas repris pendant la période considérée. La partie abkhaze a continué de subordonner la reprise du dialogue, y compris sur des questions autres que les questions techniques, à certaines conditions, telles que le retrait, de la haute vallée de la Kodori, du personnel armé géorgien et du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, conditions jugées inacceptables par la partie géorgienne. Elle a également subordonné la reprise du dialogue à la libération de David Sigua, Géorgien de souche employé dans les structures administratives de facto du district de Gali (voir S/2007/182, par. 15), qui a disparu le 3 février 2007. Le Gouvernement géorgien n'a cessé de nier toute responsabilité dans cette disparition. Les parties interprètent également différemment la résolution 1752 (2007) du Conseil de sécurité, la partie géorgienne y voyant une confirmation qu'elle a donné suite aux recommandations du Conseil concernant la vallée de la Kodori et la partie abkhaze soutenant que la partie géorgienne continue de violer l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994 (voir S/1994/583) et les protocoles y afférents.

6. Les relations entre les deux parties se sont détériorées à la suite de ce qui semblait être des pourparlers officieux visant à obtenir la libération de M. Sigua, d'une part, et celle de trois étudiants géorgiens appréhendés le 1^{er} mars lors de l'incident de Shamgona, de l'autre (voir S/2007/182, par. 14). Le 3 mai, la partie abkhaze a libéré les trois étudiants. La partie géorgienne a continué de nier toute responsabilité dans la disparition de M. Sigua ainsi que toute participation aux pourparlers sur la question. Cela a encore fragilisé les relations entre les parties et relégué au second plan la libération par la partie géorgienne de Pridon Chakaberia, libération intervenue le 23 avril (voir S/2007/182, par. 22). Dans ces conditions, il n'a pas même pas été possible d'organiser des réunions techniques entre les deux parties.

7. En mai, le Gouvernement géorgien a présenté brièvement sa stratégie générale pour régler les conflits internes, laquelle reposait sur le dialogue direct entre les parties, la participation de médiateurs impartiaux, le déploiement de forces de police internationales, le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans des conditions de sécurité et dans la dignité, et la révision du cadre juridique de règlement des conflits. La partie abkhaze a continué de s'opposer à la modification des dispositifs existants.

8. Préoccupé par la détérioration des relations entre les deux parties et le risque d'une recrudescence de la violence, le Groupe des Amis établi à Tbilissi a rencontré les deux parties à Tbilissi et à Soukhoumi début juin et les a engagées à reprendre les négociations. Dans le même esprit et parce qu'ils étaient préoccupés par l'absence de progrès depuis la dernière réunion à Genève, de hauts représentants du Groupe des Amis se sont réunis à Bonn les 27 et 28 juin sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les délégations géorgienne et abkhaze, dirigées respectivement par le Ministre d'État pour le règlement des conflits, Merab Antadze, et le Ministre des affaires étrangères de facto, Sergey Shamba, ont participé à la réunion, de même que mon Représentant spécial.

9. À cette occasion, le Président a fait état de quelques progrès dans plusieurs domaines mais aussi des difficultés qui continuaient de se poser. Il a rappelé que la MONUG continuait de juger que la situation générale en matière de sécurité était tendue. Il a dit que les tensions dans le district de Gali devaient être apaisées et a mentionné tout particulièrement le risque d'incidents liés à l'ouverture récente d'un camp de jeunes patriotes à Ganmoukhouri (voir par. 16). Faute de dialogue, il a dit redouter une nouvelle généralisation de la méfiance et des suspicions et une augmentation des risques d'escalade. Le Président a souligné que les deux parties étaient tenues au premier chef de s'abstenir de tout acte de violence ou de provocation. Soulignant à quel point la reprise des pourparlers était cruciale, il a appelé l'attention sur le fait que le dialogue sur la sécurité faisait partie intégrante des dispositifs de maintien de la paix et en garantissait l'utilité. Il attendait des deux parties qu'elles examinent plus avant et appliquent les mesures de confiance présentées par le Groupe des Amis en février, et a souligné que l'analyse de la situation récente par l'ONU confirmait bel et bien que l'instauration d'un certain degré de confiance entre les parties et leurs populations respectives était une condition indispensable du règlement.

10. La partie géorgienne s'est déclarée très préoccupée par ce qu'elle a décrit comme étant un manque constant de volonté de la part de la partie abkhaze d'engager un dialogue direct et s'est dite prête à tenter de lever certains obstacles qui entravaient la reprise des pourparlers. En particulier, elle a confirmé sa proposition de lancer une enquête, dans le cadre du Groupe d'enquête conjoint, afin de faire la lumière sur la disparition de M. Sigua. La partie géorgienne a également affirmé être disposée à prendre part aux réunions quadripartites régulières, ouvertes aux deux parties, à la MONUG et aux forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), dès que la Mission aurait mis la dernière main au mandat et au règlement intérieur applicables à ces réunions. Elle a admis que le passage de véhicules militaires dans la zone de sécurité continuait de poser des problèmes et s'est engagée à poursuivre la coopération avec la MONUG afin de l'avertir en temps voulu du passage de tous les véhicules. Elle a réaffirmé son engagement touchant le plafond qui fixe à 600 le nombre de membres des forces de maintien de l'ordre pouvant être déployés dans la zone de sécurité. Concernant la situation dans la haute vallée de la Kodori, la partie géorgienne a souligné que depuis le déploiement de juillet 2006, les effectifs du Ministère de l'intérieur en poste dans cette région avaient diminué considérablement au profit d'un bon nombre de personnes recrutées sur le plan local. Tout en insistant sur le fait qu'elle appliquait l'Accord de Moscou de 1994, la partie géorgienne a confirmé son intention de faire cadrer son déploiement dans la haute vallée de la Kodori avec les pratiques suivies dans d'autres régions de la Géorgie, notamment en augmentant encore la représentation de la population locale dans les forces de police. Elle a déclaré que les effectifs déployés par le Ministère de l'intérieur dans la haute vallée de la Kodori seraient réexaminés à la lumière de la situation en matière de sécurité, compte tenu en particulier des conclusions de l'enquête sur l'attaque du 11 mars (voir S/2007/182, par. 27) dans la vallée de la Kodori. S'agissant des informations faisant état de la présence de personnes armées non identifiées dans la basse vallée de la Kodori (voir par. 28), la partie géorgienne a nié la présence de forces de sécurité géorgiennes dans les zones sous contrôle abkhaze, demandé que toute la lumière soit faite à ce sujet et s'est déclarée préoccupée par la menace que pareille présence pourrait représenter pour la haute vallée de la Kodori.

11. Concernant les mesures de confiance, la partie géorgienne a déclaré, ainsi qu'elle l'avait déjà fait en février, être prête à faciliter les contacts entre la partie abkhaze et la communauté abkhaze en Turquie. Elle était également disposée à examiner les modalités d'établissement de communications maritimes entre Soukhoumi et Trabzon (Turquie). Réaffirmant l'importance cruciale du retour des personnes déplacées en Abkhazie (Géorgie), la partie géorgienne a vivement souhaité la reprise des travaux de la Commission créée dans le cadre de l'Accord quadripartite de 1994 sur le rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées. Dans le même ordre d'idées, elle a offert son appui à la Commission des personnes disparues. Elle s'est dite prête à continuer à coopérer avec la partie abkhaze afin de lutter contre la peste porcine. Elle a réaffirmé encore une fois être disposée à participer à une réunion de hauts dirigeants des deux parties, sans y mettre de conditions préalables. Enfin, elle a proposé des réunions mensuelles entre les parties, le Groupe des Amis et l'ONU afin de faire le point de la situation.

12. La partie abkhaze s'est déclarée préoccupée par ce qu'elle a décrit comme un renforcement constant des forces militaires géorgiennes dans la zone de conflit et la vallée de la Kodori ainsi que dans les zones environnantes. En particulier, elle a jugé inquiétantes les informations selon lesquelles la partie géorgienne mettait en place de nouveaux postes de contrôle dans la basse vallée de la Kodori. Soucieuse de régler les problèmes de sécurité et d'autres questions, la partie abkhaze a appuyé la reprise des réunions quadripartites et s'est dite prête à participer à une enquête du Groupe d'enquête conjoint afin de faire la lumière sur la disparition de M. Sigua. Elle a également réaffirmé être prête à rechercher les moyens de faire régner l'ordre dans la haute vallée de la Kodori avec le concours de la population locale.

13. S'agissant des mesures de confiance, la partie abkhaze a déclaré de nouveau qu'elle souhaitait une intensification des contacts avec la communauté abkhaze en Turquie, comme proposé par la partie géorgienne en février. Elle a également proposé l'établissement de communications maritimes entre Soukhoumi et Trabzon et s'est dite prête à examiner les moyens de garantir la transparence et d'améliorer les mécanismes de responsabilisation concernant les contrôles douaniers, avec l'aide de la communauté internationale. Elle était disposée à coopérer sur la question des personnes disparues, comme proposé par le Comité international de la Croix-Rouge, et à poursuivre la coopération afin d'endiguer la peste porcine, conformément aux mécanismes institués en janvier 2006 pour lutter contre la grippe aviaire. La partie abkhaze a de nouveau déclaré qu'elle était prête à envisager une réunion entre les deux parties au niveau des dirigeants, à condition que celle-ci soit bien préparée et qu'elle débouche sur des résultats concrets dans les domaines de la sécurité et de l'économie, tels que la décision de ne pas recourir à la force ou la levée des restrictions économiques de la CEI. La partie abkhaze a accueilli favorablement la poursuite d'un dialogue informel avec les représentants de la société civile. Enfin, elle a proposé que la MONUG ouvre la voie à un dialogue direct en élaborant des propositions de nature à être acceptées par les deux parties.

14. De son côté, le Groupe des Amis a souligné l'importance qu'il attachait à la sécurité et au maintien de la paix. À cet égard, il a jugé préoccupants les mouvements de personnel armé non identifié dont il a été fait état dans la basse vallée de la Kodori et a demandé qu'une enquête soit ouverte à ce sujet en vue de trouver un règlement. Réaffirmant également sa profonde préoccupation concernant l'ouverture d'un camp de jeunes patriotes à proximité de la ligne de cessez-le-feu et

exhortant les parties à faire preuve de la plus grande retenue, il a demandé que ce camp soit déplacé et installé en dehors de la zone de sécurité. Il a accueilli favorablement la volonté des deux parties de participer aux réunions quadripartites et noté qu'elles étaient prêtes à tenir la première réunion en juillet 2007. Il s'est également félicité que les parties soient disposées à s'associer à une enquête du Groupe d'enquête conjoint afin de faire la lumière dans l'affaire Sigua et a proposé que cette enquête commence dès que possible. Le Groupe des Amis a invité les parties à concrétiser leur engagement envers plusieurs des mesures de confiance souhaitées par le Conseil de sécurité, en particulier l'établissement de communications maritimes entre Soukhoumi et Trabzon (Turquie) et la mise en place de contrôles douaniers adéquats. Concernant la coopération économique, il a accueilli favorablement la décision des deux parties de reprendre les travaux dans le cadre du Comité directeur du programme de relèvement dans la zone de conflit, financé par la Commission européenne. Ils ont encouragé les deux parties à commencer à coopérer sur des questions telles que les personnes disparues et à poursuivre la coopération dans la lutte contre la peste porcine. Le Groupe a souligné à quel point il importait de tenir une réunion au niveau des dirigeants. Enfin, il a réaffirmé son intention, exprimée en février, de suivre de près la mise en œuvre des propositions concernant les mesures de confiance et les engagements pris à ce sujet par les parties durant la réunion.

15. Le Comité directeur du programme de relèvement dans la zone de conflit, financé par la Commission européenne, a tenu sa deuxième réunion dans les locaux de la MONUG à Zougdididi le 4 juillet, sous la présidence du chef de la délégation de la Commission européenne en Géorgie, l'Ambassadeur Per Eklund. La MONUG et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), agents d'exécution du programme de relèvement, étaient représentés l'une par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et l'autre par le représentant résident adjoint du PNUD. La partie géorgienne était représentée par le Ministre d'État adjoint pour le règlement des conflits et la partie abkhaze par le Ministre adjoint des affaires étrangères de facto. Les participants ont examiné les rapports sur la mise en œuvre de la première phase du programme et présenté leurs vues sur un ensemble de questions, notamment les moyens de mieux coordonner l'exécution des projets en cours et de ceux prévus pour la deuxième phase du programme. Ils ont également examiné le type d'aide que la Commission européenne pourrait fournir au titre du Plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage et ont décidé de mettre l'accent sur les mesures de confiance lors de l'élaboration des propositions relatives aux projets. Les participants sont convenus de tenir une troisième réunion du Comité directeur à Gali, au troisième trimestre 2007.

III. Évolution de la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la Mission

Secteur de Gali

16. La situation en matière de sécurité est restée tendue dans le secteur de Gali. La MONUG a continué d'augmenter ses patrouilles et de déployer ponctuellement des bases avancées de patrouille installées aux points de contrôle des forces de maintien de la paix de la CEI. La milice abkhaze de facto a continué d'établir de nouveaux postes dans tout le district de Gali, mais les effectifs déployés sont restés en deçà

des plafonds fixés dans les accords et protocoles pertinents. De nouveaux déploiements ont eu lieu après l'ouverture, le 26 mai, d'un camp de grande taille regroupant de jeunes patriotes géorgiens à Ganmoukhouri, non loin de la ligne de cessez-le-feu, sur la rive nord de l'Ingouri contrôlée par la Géorgie. Les forces de maintien de la paix de la CEI ont établi un nouveau point de contrôle à Nakargali, en face du camp de Ganmoukhouri, et intensifié leurs patrouilles aériennes dans la zone. La partie abkhaze a multiplié ses patrouilles côtières dans la zone. La MONUG a tenté de vérifier des informations géorgiennes selon lesquelles une base militaire russe était en cours de construction près de la ville de Primorsk dans la zone d'armement limité, mais n'a relevé aucune trace de construction.

17. Parmi les activités criminelles signalées au cours de la période considérée, on mentionnera deux meurtres, sept fusillades, neuf vols qualifiés et trois enlèvements. En avril, les autorités abkhazes de facto ont appréhendé cinq pêcheurs géorgiens à l'occasion de deux incidents distincts dans les eaux côtières des districts de Gali et d'Otchamtchira. Les pêcheurs ont été libérés mais leurs embarcations ont été confisquées.

18. La police des Nations Unies a continué de se tenir en rapport avec la milice abkhaze de facto dans les districts de Gali, Tkvartcheli et Otchamtchira. Elle a organisé huit stages de formation sur la protection des lieux du crime, la collecte d'éléments de preuve, les techniques d'interrogatoire et les tactiques policières, auxquels ont participé 113 policiers abkhazes de facto. Du 23 au 27 avril, la police des Nations Unies a également organisé un stage de formation spécialisée à l'intention de 22 spécialistes de la police scientifique abkhaze et distribué sept lots de matériel scientifique et tactique.

19. Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a tenté de faire la lumière sur des vols qualifiés, des enlèvements et des disparitions dans le district de Bas Gali, en s'adressant aussi bien aux familles touchées qu'aux organismes chargés de facto de l'application des lois. Deux affaires d'enlèvement ont été réglées moyennant versement d'une rançon; quelques-uns des responsables ont été identifiés et placés en détention en attendant d'être déférés devant les tribunaux. Le Bureau a également tenté de vérifier des informations concernant les pratiques de conscription. Bien que n'ayant reçu aucune plainte concernant le traitement des Géorgiens dans les forces armées de facto, il a jugé préoccupants plusieurs aspects des pratiques de conscription tels que les détentions nocturnes et le harcèlement. Il a également reçu des informations et des plaintes selon lesquelles des personnes exerçant des fonctions officielles se seraient livrées à des actes d'intimidation le long de la ligne de cessez-le-feu, visant en particulier les personnes soupçonnées de coopérer avec les autorités de facto à Gali.

20. La question de la langue d'enseignement est demeurée un sujet de préoccupation pour la population locale et les personnes qui souhaitaient regagner leurs foyers. L'enseignement se déroule toujours en géorgien dans les écoles du district de Bas Gali, mais des responsables abkhazes de facto ont annoncé que des manuels d'histoire et de géographie et des manuels sur la culture nationale en abkhaze seraient utilisés dans les programmes scolaires à partir de septembre 2007. La partie géorgienne a élevé des protestations à ce sujet.

Secteur de Zougdidi

21. La situation dans le secteur de Zougdidi est restée calme. Après la réouverture du col de Khida en mai, la MONUG a observé une intensification, de la part des Géorgiens, des mouvements terrestres et aériens à destination et en provenance de la haute vallée de la Kodori. Le personnel du poste d'observation temporaire de la MONUG sur la route menant à la haute vallée de la Kodori, dans la zone de sécurité de Zougdidi (voir S/2007/182, par. 20), a signalé 4 passages de véhicules militaires isolés et 55 passages de véhicules appartenant au Ministère géorgien de l'intérieur, ainsi que 43 survols par des appareils du Ministère de l'intérieur, dont 31 n'avaient pas été notifiés (25 vols par des avions et 6 par des hélicoptères); les 12 vols restants, des vols d'hélicoptère, avaient fait l'objet de notifications. La partie géorgienne a expliqué par la suite que ces survols avaient servi à assurer la relève et le ravitaillement du personnel déployé dans la haute vallée de la Kodori. Pendant la période considérée, la MONUG a signalé sept violations de l'Accord de Moscou de 1994 dans le district de Zougdidi, dont six liées à la présence et au transit de véhicules et de personnel militaires dans la zone de sécurité de Zougdidi et une concernant le refus essuyé le 24 avril par une patrouille de la MONUG qui entendait inspecter le camp de jeunes patriotes de Ganmoukhouri au moment de sa construction.

22. Le 12 avril, les gardes-côtes géorgiens ont procédé à des manœuvres dans les eaux de la zone de sécurité, sans déposer une notification préalable. Des tirs d'armes automatiques ont été effectués à partir de l'un des deux navires qui participaient aux manœuvres.

23. Le 10 mai, un incident a opposé des membres du personnel du Ministère géorgien de l'intérieur à une patrouille des forces de maintien de la paix de la CEI qui tentait de pénétrer dans le camp de jeunes patriotes de Ganmoukhouri, dans la zone de sécurité. Le chef des observateurs militaires de la MONUG a ordonné une enquête conjointe. Toutefois, le Groupe d'enquête conjoint ne s'est pas encore réuni, en raison des réticences de la partie abkhaze.

24. La relève du bataillon des forces de maintien de la paix de la CEI chargé des opérations dans la zone sud, qui était déployé du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie, s'est déroulée du 26 mai au 2 juin. La MONUG a suivi de près les opérations et n'a constaté aucun changement notable dans les effectifs ou le matériel équipant le bataillon.

25. Le niveau de criminalité est resté stable dans le district de Zougdidi. On a dénombré cinq homicides, sept vols qualifiés et trois enlèvements. La police des Nations Unies a organisé 20 stages de formation sur la protection des lieux du crime, le recours à la force, la manipulation des armes, l'autodéfense et l'examen des lieux du crime, auxquels ont participé 187 spécialistes du maintien de l'ordre. Du 18 au 22 avril, des experts de l'école de police de la faculté estonienne d'administration ont procédé, à Zougdidi, à une évaluation des policiers géorgiens passés par l'école de police estonienne entre 2005 et 2007. Afin de mieux évaluer les aptitudes des policiers géorgiens et de conseiller ceux-ci, la police des Nations Unies a participé avec eux à 32 patrouilles mixtes et procédé à 65 visites de suivi dans des postes de police géorgiens dans la zone de sécurité. La mise en œuvre des programmes de police de proximité et de prévention de la criminalité s'est poursuivie et un certain nombre de cours ont été organisés à l'intention des écoliers

de la région de Samagrelo-Zemo Svaneti afin de les sensibiliser aux questions de prévention de la toxicomanie et de les mettre en garde contre les trafiquants.

Vallée de la Kodori

26. Le Groupe d'enquête conjoint a procédé à deux nouvelles patrouilles dans le cadre de son enquête sur l'incident qui s'était produit le 11 mars dans la haute vallée de la Kodori, l'une dans la région de Tkvartcheli le 11 mai et la seconde dans la basse vallée et la haute vallée de la Kodori les 14 et 15 mai. Après avoir tenu quatre réunions de travail et procédé à deux patrouilles intensives au sol, le Groupe a mis la dernière main à son rapport provisoire le 2 avril. Le même mois, le Groupe a pris contact avec la Fédération de Russie, par l'intermédiaire de la MONUG, afin d'obtenir son concours sur certains aspects de son enquête. En juin, la Fédération de Russie a détaché des experts auprès du Groupe mais n'a pas été en mesure de lui fournir les éléments supplémentaires demandés par les enquêteurs. Le Groupe a tenu quatre autres réunions et procédé à deux nouvelles patrouilles avant d'adopter un rapport complémentaire le 13 juin. Après avoir recueilli et examiné toutes les données et tous les éléments de preuve et d'information possibles, le Groupe a publié son rapport, signé par tous ses membres, sur le site Web de la MONUG.

27. Une patrouille mixte avec les forces de maintien de la paix de la CEI a été organisée entre le 4 et le 6 juin. Elle a constaté que la situation dans la haute vallée de la Kodori était inchangée pour l'essentiel depuis la patrouille précédente des 5, 6 et 7 mars (voir S/2007/182, par. 26). Lors de cette patrouille, la MONUG a préparé la réactivation de sa base d'opérations à Adjara, prévue pour juillet. La partie géorgienne a commencé la construction d'une nouvelle route passant par le col de Khida, qui devrait être ouverte à la circulation dans le courant de 2007 et permettre d'accéder à la haute vallée de la Kodori d'un bout à l'autre de l'année. Un compte rendu de violation faisant état de la présence, le 5 juin, d'un camion militaire dans la haute vallée a été remis à la partie géorgienne.

28. Le 25 juin, la partie abkhaze a signalé à la MONUG la présence de deux postes d'observation géorgiens dans la basse vallée de la Kodori et l'a priée d'évaluer la situation. Le 26 juin, la Mission et les forces de maintien de la paix de la CEI ont dépêché une patrouille mixte dans la zone désignée par la partie abkhaze. La patrouille a constaté la présence de sept personnes non identifiées en uniforme, dont l'une était armée, présence confirmée par des photographies prises au moyen d'instruments optiques spéciaux. La partie géorgienne a nié avoir une présence dans les zones sous contrôle abkhaze (voir par. 10) et s'est déclarée préoccupée par les informations tendant à faire penser le contraire. Le 30 juin, la Mission a lancé une patrouille spéciale afin de reprendre possession de son poste d'observation provisoire, près des vestiges du pont qui marque la séparation entre les deux parties de la vallée, afin d'observer les nouvelles positions et de réagir au plus vite au cas où la situation évoluerait dans la basse vallée. La patrouille a dû rebrousser chemin parce qu'un glissement de terrain avait coupé la route; elle a été redéployée le 4 juillet et a confirmé le maintien de la présence d'un groupe non identifié sur les hauteurs au nord-ouest des vestiges du pont. Les forces de maintien de la paix de la CEI ont renforcé leurs deux points de contrôle dans la basse vallée, notamment en y adjoignant une équipe de démineurs, et augmenté le nombre de patrouilles pédestres dans la zone. Les hauteurs étaient également occupées pendant la journée afin de disposer de meilleurs points d'observation et il était prévu de faire des patrouilles

aériennes début juillet. La partie abkhaze a également renforcé son point de contrôle et multiplié ses patrouilles pédestres.

Faits nouveaux intéressant la MONUG

29. Les réunions quadripartites hebdomadaires n'ont pas repris (voir S/2007/15, par. 26), mais l'on escompte que ces réunions reprendront en juillet (voir par. 14). Le Groupe d'enquête conjoint est saisi de 13 affaires et l'enquête sur quatre d'entre elles est sur le point d'être achevée. Toutefois, à l'exception de l'enquête sur l'incident du 11 mars dans la haute vallée de la Kodori, les travaux concernant toutes les autres affaires sont suspendus.

IV. Coopération avec les forces de maintien de la paix collectives de la Communauté d'États indépendants

30. La MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI ont continué de coopérer étroitement afin de mener à bien leurs mandats respectifs. Outre les patrouilles conjointes effectuées dans la basse et la haute vallée de la Kodori, la Force de maintien de la paix de la CEI a escorté les inspecteurs du Groupe conjoint d'enquête opérationnel (voir par. 12) et a fourni une assistance logistique aux bases avancées provisoires de la Mission dans les zones de sécurité de Gali et de Zougdidi. La Force de maintien de la paix de la CEI a également établi un point de contrôle supplémentaire à Nakargali, dans le secteur du bas Gali et à proximité du camp de jeunes patriotes de Ganmukhuri, et a renforcé ses patrouilles terrestres et aériennes dans le district de Gali.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

31. Pendant la période considérée, le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué d'effectuer périodiquement des visites de surveillance des établissements pénitentiaires, en se rendant notamment fréquemment dans le centre de détention de la ville de Gali, de fournir une aide juridique à la population locale et de suivre le déroulement de procès, notamment le règlement d'un certain nombre d'affaires qui se sont conclues par la mise en liberté de personnes détenues. Il a notamment suivi de près la détention de trois étudiants géorgiens qui ont été arrêtés le 1^{er} mars et leur a fourni une aide juridique. Il a aussi continué d'appeler l'attention des autorités de facto sur la nécessité de mettre un terme à la pratique discriminatoire consistant à juger irrecevables les requêtes en restitution de biens déposées par les propriétaires qui ont fui depuis 1992 dans le cadre de déplacements forcés (voir S/2007/182, par. 34). Dans un domaine connexe, la Mission a appelé l'attention du Parlement abkhaze de facto sur le fait qu'un projet de loi visant à restreindre la définition et les droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays constituerait une violation du droit international et saperait le droit fondamental au retour.

32. En avril, le Bureau a commencé à mettre en œuvre, en coopération avec des organisations non gouvernementales locales, quatre projets financés par le Gouvernement suisse dans le cadre d'un programme de défense des droits de

l'homme. Ces projets visent : l'installation d'une ligne téléphonique confidentielle pour les détenus hommes et femmes; la fourniture d'une aide juridique et psychologique gratuite aux groupes vulnérables; la sensibilisation du public aux questions relatives aux droits de l'homme, en faisant fond sur les témoignages recueillis auprès des victimes de répression; et la diffusion d'informations sur la violence familiale. En coopération avec l'OSCE, le Bureau a également lancé en avril un projet, mis en œuvre par une organisation non gouvernementale locale, qui vise à promouvoir les droits de l'homme et l'esprit civique à l'école par le biais d'un concours organisé dans toute l'Abkhazie (Géorgie) pour obtenir de petites subventions. Il a en outre continué d'appuyer, également par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale locale, un Centre des droits de l'homme à l'université de Soukhoumi et il est resté en contact avec le « Centre des droits de l'homme » de la ville de Gali, qui est une organisation non gouvernementale. La même période a vu l'achèvement des projets dans le domaine de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme, qui ont tous été mis en œuvre par des organisations non gouvernementales locales dans le cadre du projet intitulé « Aider les communautés tous ensemble » financé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

VI. Action humanitaire et de relèvement

33. La Mission a continué de mettre en œuvre le programme de relèvement financé par la Commission européenne dans les districts de Gali, Tkvarcheli, Otchamtchira et Zougdidi, notamment de remettre en état trois hôpitaux dans la zone du conflit. La remise en état du sanatorium de Zougdidi a pris fin en mai. Le Gouvernement géorgien a approuvé la remise en état du système de traitement des eaux usées de Zougdidi qui figurait dans la phase I du programme de relèvement financé par la Commission européenne. Les travaux devraient commencer sous peu. En juin, la MONUG a conclu un contrat de fourniture et d'installation d'appareils radiographiques dans l'hôpital d'Otchamtchira, qui est actuellement financé par le Gouvernement allemand.

34. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont continué d'aider les groupes vulnérables touchés par le conflit du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. Le PNUD a poursuivi son programme de relèvement intégré, qui comprend une aide à la création de revenus agricoles et des projets d'assainissement des eaux et de renforcement des capacités dans les districts de Gali, Tkvarcheli et Otchamtchira. Il a aussi assuré le fonctionnement du centre d'information de la communauté des organisations d'aide locales et internationales opérant en Abkhazie (Géorgie). Depuis la mi-avril, le Programme alimentaire mondial (PAM) a commencé à fournir des repas à 10 000 écoliers de 82 écoles et des rations d'aliments secs à emporter pour les plus vulnérables d'entre eux. Conformément à la stratégie de désengagement du PAM, la fourniture de repas aux écoliers a été éliminée en juin 2007. Un nouveau volet du programme « vivres contre travail » a aussi permis de fournir des vivres à 13 000 bénéficiaires dans les districts de Gali, Otchamtchira et Tkvarcheli, en collaboration avec World Vision International.

35. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Direction du développement et de la collaboration de la Suisse, a continué de fournir

une assistance dans le cadre de sa stratégie favorisant les mesures de renforcement de la confiance des personnes déplacées et touchées par la guerre qui vise à renforcer la confiance au niveau local grâce à une assistance reposant sur les initiatives locales et la mobilisation des communautés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a par ailleurs mis en œuvre, par l'intermédiaire de l'organisation non gouvernementale internationale Première Urgence, un projet de jardin potager qui a bénéficié à 150 personnes vulnérables et a également pris l'initiative, de concert avec World Vision International, d'un projet de centre de services sociaux pour les personnes âgées et les femmes dans trois localités différentes des districts de Gali et Tkvarcheli.

36. Première Urgence a commencé un programme de relèvement de 85 maisons individuelles, 9 immeubles de logements et 2 projets d'équipement local, financé par la Direction du développement et de la coopération de la Suisse. Elle a également poursuivi son programme financé par l'Office humanitaire de la Communauté européenne visant à améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de 550 agriculteurs et petits entrepreneurs dans les districts de Soukhoumi, Gulripshi, Tkvarcheli, Gali et Otchamtchira.

VII. Questions concernant le soutien

37. Au cours de la période à l'examen, la MONUG a continué de remettre en état les principales routes empruntées par ses observateurs militaires pour patrouiller la zone de conflit.

38. La Mission a poursuivi ses activités de sensibilisation au VIH/sida et de prévention, qui ont été incorporées à la formation d'accueil dispensée à tous ses personnels, et continue de dispenser une formation médicale hebdomadaire à son personnel militaire. Conformément aux priorités stratégiques pour 2007/08 du Département des opérations de maintien de la paix, la MONUG a pris part à l'atelier sur les priorités stratégiques en matière de VIH/sida de juillet 2007, tout spécialement organisé pour le personnel de tous les bureaux de la Mission. Depuis mon précédent rapport, 34 militaires et 7 civils (36 hommes, 5 femmes) ont été sensibilisés à la question de l'égalité des sexes dans le domaine du maintien de la paix.

VIII. Observations

39. Je forme le vœu que les résultats de la réunion des 26 et 28 juin du Groupe des Amis du Secrétaire général, qui s'est tenue à Bonn sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies, se traduiront par des améliorations tangibles sur le terrain, en particulier sur le plan de la sécurité, de la coopération économique et de la situation humanitaire. Les parties doivent maintenant prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les accords conclus durant cette réunion. La tenue de la deuxième session du Comité directeur du programme de relèvement dans la zone de conflit, financé par la Commission européenne, qui ne s'était pas réuni depuis 2005, marque un premier pas dans cette direction. Il sera essentiel d'assurer un prompt suivi de l'accord conclu à Bonn sur la reprise des réunions quadripartites sur la sécurité et de l'enquête du Groupe d'enquête conjoint sur la disparition de David Sigua. La MONUG a fait distribuer aux participants à la réunion quadripartite

sur la sécurité un projet de mandat tenant compte des préoccupations de toutes les parties. J'espère qu'il sera accepté rapidement pour que les réunions quadripartites puissent reprendre sans retard. La MONUG s'efforce aussi de se doter des moyens d'enquête voulus pour pouvoir participer effectivement à l'enquête menée par le groupe d'enquête conjoint sur la disparition de M. Sigua. De façon plus générale, elle entend faire tout son possible pour faciliter la mise en œuvre de tous les engagements pris à Bonn, avec l'appui du Groupe des Amis, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance entérinées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1752 (2007).

40. Parallèlement à cette reprise des contacts et à la mise en œuvre des mesures de confiance décidées, il faut que les parties redoublent d'efforts pour éviter toute action qui risquerait de déclencher une reprise des hostilités. La situation à proximité du camp de jeunes patriotes de Gunmukhuri est restée calme depuis son ouverture le 26 mai; toutefois la MONUG a observé une recrudescence d'activité et de gesticulations de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu à proximité du camp, y compris au large des côtes. Pour réduire les risques d'incident, l'Organisation des Nations Unies s'associe au Groupe des Amis pour exhorter le Gouvernement géorgien à transporter le camp de jeunes patriotes loin de la zone de sécurité. Les activités culturelles sur lesquelles ce camp de jeunes devrait être axé sont concernées par les mêmes recommandations que celles faites dans mon rapport précédent au sujet des activités civiles et politiques, à savoir qu'elles devraient veiller à éviter tout malentendu, erreur d'appréciation et possibilité de violence ultérieure. Il faudrait éviter des situations potentiellement dangereuses provoquées par le déploiement du personnel armé, tel que celui observé à la fin de juin à proximité du lieu dit « le Pont-rompu ». J'exhorte les deux parties à se tenir à distance l'une de l'autre. Une séparation des forces opposées est la garantie première et souvent la plus efficace de la préservation de la paix.

41. Le Groupe d'enquête conjoint a achevé ses travaux concernant l'incident du 11 mars dans la haute vallée de la Kodori et publié un rapport assorti de recommandations. Dans mon rapport précédent, j'ai suggéré que les deux parties et la communauté internationale s'attachent également à l'action préventive devant la situation qui règne dans la haute vallée de la Kodori, en remédiant notamment au fait que les activités d'observation internationale y sont très limitées. En consultation avec le Siège, la Mission a proposé quatre mesures à cet effet : la remise en service de la base de patrouille de la MONUG à Adjara dans la haute vallée de la Kodori; l'élargissement de la zone de patrouille de la MONUG aux zones entourant la haute vallée de la Kodori; la dotation de la MONUG en avions sans pilote; et, sous réserve de nouvelles études de faisabilité, le déploiement d'un radar d'artillerie opéré par la MONUG dans la vallée de la Kodori. Sans aucun doute, ces mesures renforceraient les capacités opérationnelles de la Mission, notamment en matière de surveillance et d'observation des sites névralgiques de cette zone d'opérations et, à partir des enseignements tirés de l'enquête susmentionnée du Groupe d'enquête conjoint, elles amélioreraient aussi considérablement l'efficacité de toute enquête future. Comme il a été dit plus haut, la remise en service de la base de patrouille d'Adjara dans la haute vallée de la Kodori est déjà en cours. Les négociations se poursuivront avec les deux parties sur les autres mesures proposées. En particulier, elles porteront sur le fait que l'utilisation d'avions sans pilote est la seule façon pour la MONUG de s'acquitter de ses obligations dans des zones où les risques inhérents aux patrouilles par

hélicoptère sont simplement trop importants et où les patrouilles terrestres sont souvent impossibles en raison de l'impraticabilité du terrain ou de menaces diverses. L'évolution de la situation sur les hauteurs aux alentours du « Pont rompu » en est un autre exemple.

42. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au Groupe des Amis qui, au cours de la période à l'examen, a une fois encore fourni un appui inestimable aux efforts que je déploie face au conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie ainsi qu'aux activités de la MONUG. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance de l'assistance fournie par plusieurs organisations internationales et États Membres. Enfin, je tiens à rendre de nouveau hommage à mon Représentant spécial, Jean Arnault, et au chef des observateurs militaires, le général Niaz Muhammad Khan Khattak, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MONUG qui s'attachent avec dévouement, dans une situation complexe et tendue, à trouver une solution juste et durable à ce conflit persistant.

Annexe

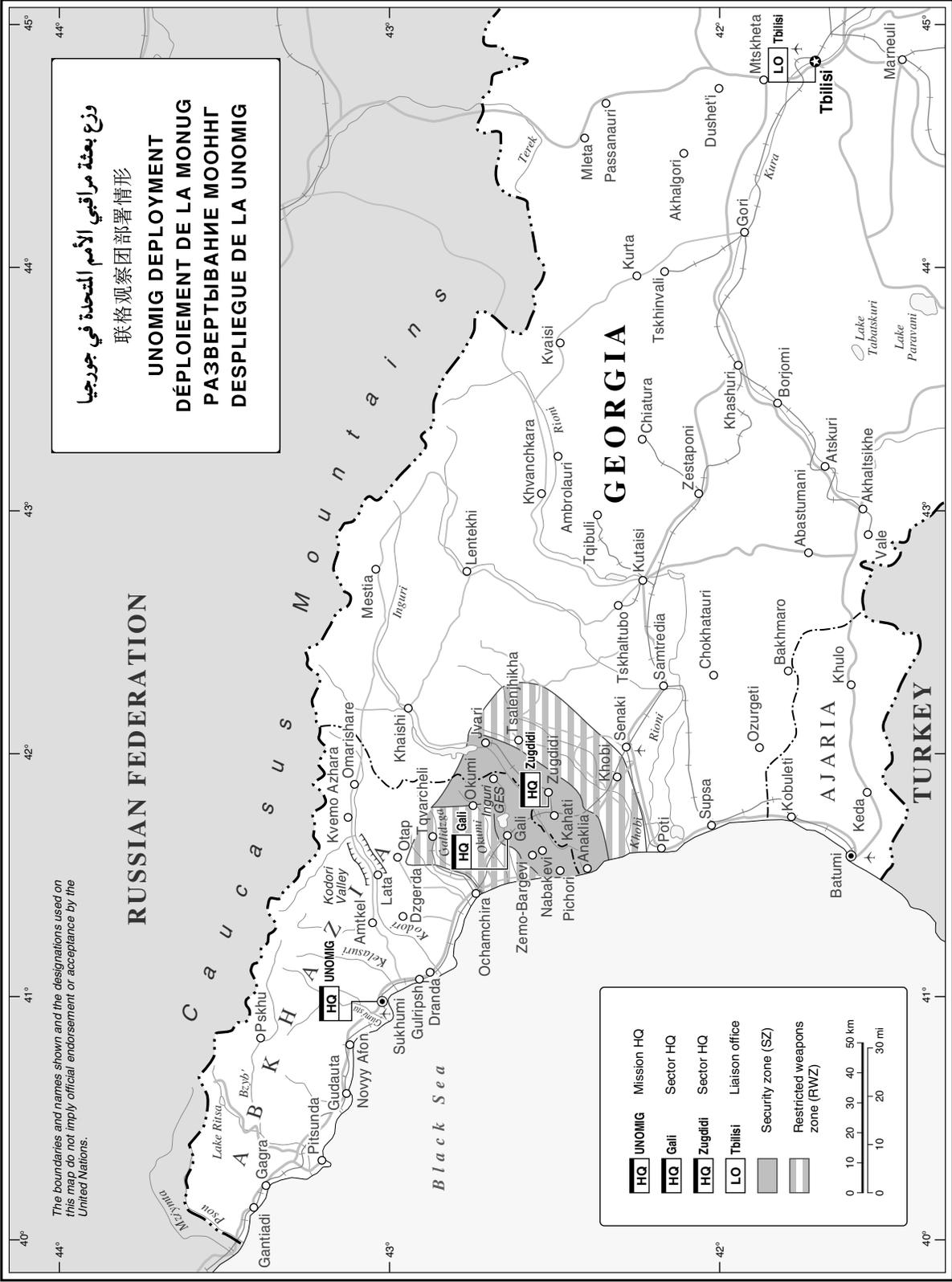
**Pays fournissant des observateurs militaires
et du personnel de police civile (au 1^{er} juillet 2007)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	8
Croatie	2
Danemark	5
Égypte	8
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	4
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Lituanie	2
Moldova	1
Népal	1
Pakistan	11 ^a
Pologne	6
République de Corée	7
République tchèque	6
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Yémen	1
Total	134

^a Y compris le chef observateur militaire.

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police civile</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Philippines	2
Pologne	2
République tchèque	2
Suède	1
Suisse	2
Ukraine	2 ^a
Total	18

^a Y compris le conseiller de police.



توزيع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形
 UNOMIG DEPLOYMENT
 DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
 РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
 DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

HQ UNOMIG	Mission HQ
HQ Gali	Sector HQ
HQ Zugdidi	Sector HQ
LO Tbilisi	Liaison office
	Security zone (SZ)
	Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km
 0 10 20 30 mi